

Delle reconnue « territoire à énergie positive »

Consommer moins, consommer mieux, consommer autrement sont les objectifs que certaines communes se sont fixés en répondant, en septembre 2014 à l'appel à projets « 200 Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

La mobilisation des acteurs à l'occasion de cet appel à projets a été saluée par la ministre de l'Écologie, pour qui « les territoires sont moteurs de la transition énergétique ».

Mais qu'est-ce qu'un Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) ?

Un TEPCV est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique dans lequel les collectivités ont un rôle à jouer que ce soit dans les décisions qu'elles prennent, dans le patrimoine qu'elles gèrent ou dans les compétences qu'elles exercent. Les communes proposent un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe autour de six domaines d'actions prioritaires : la réduction de la consommation d'énergie, la diminution des pollutions et le développement des transports propres, celui des énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité, la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets, l'éducation à l'environnement. Les territoires labélisés obtiennent des fonds de financement de la transition énergétique à hauteur de 500 000 euros chacun.

Les élus dellois au cœur de l'action

Les élus dellois n'ont pas attendu cette loi pour agir ! Depuis huit ans, ils se sont inscrits dans une politique de développement durable en adhérant à Cit'Ergie (en partenariat avec l'ADEME), label européen d'excellence qui s'adresse aux collectivités qui souhaitent faire reconnaître la qualité de leur politique énergie climat au travers de différentes actions. Ce label de « bonne conduite » récompense pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et/ou climatique de la collectivité. C'est grâce à la mobilisation et au travail de ses élus et de ses agents que Delle a obtenu en début d'année, une première reconnaissance par le label CAP CIT'ERGIE.

Nos actions dans ce cadre ont été remarquées par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et par les services de l'État qui ont attiré l'attention de la commune sur une nouvelle phase de l'appel à projet TEPCV lancé par le Ministère précisant que ce projet devait être porté par les structures intercommunales.

Sur notre proposition, la Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST) a donc lancé un appel auprès de ses communes membres et sept ont fait part de leur volonté de s'associer à notre binôme « commune de Delle-CCST » pour postuler ensemble à la labellisation « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ».

Grâce à l'action partenariale entre les élus Delle et ceux de la Communauté de Communes, cette dernière a été reconnue Territoire à Énergie Positive. Ainsi, elle bénéficiera d'une enveloppe de 500 000 € de subventions. ■

Les projets de notre commune qui sont subventionnés :

Liaison douce (cycles et piétons) à la Gare de Delle :

Montant de la subvention : 118 000 €

Ce projet consiste à relier, en mobilité douce à destination des cycles et des piétons, la piste cyclable « Vélo franco-suisse » Belfort Porrentruy à la gare de Delle. Le projet comprend en particulier la traversée de deux quartiers de la Ville de Delle, le quartier de l'Allaine et le quartier de la Gare, ainsi que le franchissement de la rivière Allaine par une passerelle piétonne/cycle. Elle reliera également le futur quartier de l'Allaine à la gare.

Éclairage public – Passage en LEDS :

Montant de la subvention : 26 300 €

En 2011, le conseil municipal a approuvé un programme pluriannuel de rénovation de l'éclairage public. Cet éclairage représente 18 % de la consommation énergétique totale du patrimoine de la collectivité et 35 % de la consommation d'électricité. Ce programme a permis de réduire la puissance installée de 190 kW en 2009 à 151 kW en 2015 sur un patrimoine de près de 1100 points lumineux. Sur la même période, la puissance unitaire moyenne par point lumineux est passée de 178 W à 135 W. La présente action prévoit le remplacement par des LEDS de 54 points lumineux.

Pédagogie appliquée à la biodiversité :

Montant de la subvention : 8 080 €

Cette action participe de deux orientations politiques majeures de la Ville de Delle à savoir : sa politique énergie climat et son pacte de réussite éducative. Les actions proposées serviront de support pédagogique et participeront à la mise en œuvre de ces deux politiques, elles porteront sur les « hôtels à insecte » mis en place dans différents lieux de la ville et sur l'aménagement d'un verger pédagogique à l'arrière de Lycée Professionnel J. Ferry.